

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept, le 05 avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAMOUR.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Alain LAMOUR, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, Mme Charlène BADINA, M. Roland JACQUIER, Mme Silvia THIEBAULT, M. Guy BIZET, Mme Marie-Céline WIBAULT, Mme Christine ANTONI, M. Pino LEOTTA, M. Frédéric MANCEAU, M. Nicolas GARRESSUS, Mme Dominique MORIN, M. Pierre VIBET, M. Philippe CIUCIU, Mme Caroline LAFAYE, Mme Emilie GASPAR, M. Jean-Jacques SCHERCHEN, M. Patrick GAMACHE, M. Erick FAUVEL, M. Philippe HAMON, Mme Christelle POULIQUEN, M. Pascal AMRHEIN

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme Agnès PRIVAT (donne pouvoir à Mme Caroline LAFAYE), Mme Muriel DELECOURT (donne pouvoir à Mme Charlène BADINA), M. Pierre-Éric HENRY (donne pouvoir à M. Alain LAMOUR), M. Alexandre FACCHIN (donne pouvoir à Mme Martine THOMPSON), Mme Sophie MAILLART (donne pouvoir à M. Patrick GAMACHE), Mme Viviane GREINER (donne pouvoir à M. Erick FAUVEL).

SECRÉTAIRE : Mme Emilie GASPAR.

Le quorum est constaté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des décisions du Maire prises par délégation de compétences, en intersession, à savoir :

- N° 2017-007 signée le 24 février 2017 – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Avanti Music Productions pour le groupe « Stéphane BOGET » pour le 4 mars 2017 dans le cadre du Festival Longpont sur Rock pour un montant de 750,00 €TTC.
- N° 2017-008 signée le 3 mars 2017 – Convention de prélèvement automatique avec la compagnie des cartes carburant, cette convention ne comprend pas d'échange financier.
- N° 2017-009 signée le 3 mars 2017 – Convention de prélèvement automatique avec E.D.F, cette convention ne comprend pas d'échange financier.
- N° 2017-010 signée le 9 mars 2017 – Contrat de maintenance de l'auto-laveuse avec la société NILFISK pour une durée d'un an et pour un montant de 1.235,33 €TTC.
- N° 2017-011 signée le 14 mars 2017 – Cession d'un véhicule Renault Benne à Monsieur Patrick BÉRARD pour un montant de 500,00 €TTC.
- N° 2017-012 signée le 16 mars 2017 – Contrat d'entretien des matériels de cuisine avec la société MI2C pour une durée d'un an et un montant de 3.439,20 €TTC.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Détermination du taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints
Rapporteur Roland JACQUIER
2. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
Rapporteur Roland JACQUIER
3. Modification du règlement intérieur
Rapporteur Alain LAMOUR
4. Création et élections des membres des commissions thématiques
Rapporteur Alain LAMOUR
5. Élection des membres de la commission d'appel d'offres
Rapporteur Alain LAMOUR
6. Élection des membres de la commission des Délégations de Services Publics
Rapporteur Alain LAMOUR
7. Élection des membres du Centre Communal d'Action Sociale
Rapporteur Guy BIZET
8. Élection des membres de la Caisse des Écoles
Rapporteur Charlène BADINA

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DU PATRIMOINE

9. Prise en charge par la commune d'une garantie d'emprunt pour l'association Monde en Marge Monde en Marche relative au bien sis 3 - 5 rue de la Source
Rapporteur Martine THOMPSON

PÔLE ENFANCE ET LOISIRS

10. Signature de la convention d'objectifs et de financement du Contrat « enfance et jeunesse » (C.E.J) 2016 – 2019
Rapporteur Charlène BADINA
- 11 et 12. Annulation de la délibération n° 016/2017 relative au vote des taux des impôts directs 2017 et adoption de nouveaux taux pour 2017
Rapporteur Roland JACQUIER

Questions diverses.

I – DÉTERMINATION DU TAUX DES INDEMNITÉS ALLOUÉES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS – Rapporteur Roland JACQUIER

Monsieur JACQUIER : J'ai l'insigne honneur d'entamer le train des délibérations consécutives au renouvellement du Conseil Municipal et on va commencer la détermination du taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints. Vous savez que le taux de ces indemnités est réglementé à l'article L 21-2320 du code général des Collectivités Territoriales, qui fixe un maximum qui est fixé par référence à l'indice terminal de rémunération de la fonction publique territoriale. Aujourd'hui cet indice est au niveau 1022 et les taux maximum qu'il est possible d'approuver sont de 55 % de la

rémunération correspondant à ce taux pour le Maire et de 22 % pour les Adjointes. La proposition qui vous est faite correspond à nos engagements de campagne, puisque nous avons pris l'engagement de limiter le montant des indemnités de l'enveloppe indemnitaire susceptible d'être allouée à 70 % de l'enveloppe maximale. Donc l'enveloppe maximale qu'il est possible d'attribuer compte tenu de la valeur de l'indice 1022 aujourd'hui est de à peu près 107.300,00 € par an pour le Maire et pour les Adjointes, nous proposons de fixer des taux qui seraient de 48,51 % pour le Maire au lieu de 55 % de taux maximum et de 18,86 % pour les Adjointes au lieu de 22 % pour le taux maximum ce qui nous amènerait à une enveloppe annuelle de 75.100,00 € environ, c'est-à-dire moins de 70 % de l'enveloppe maximale, pour respecter l'engagement que nous avons pris vis-à-vis de la population dans ces élections.

Je vous donne comme information que le budget 2017 prévoyait une enveloppe de 90.200,00 € pour ces indemnités ce qui fait que d'ors et déjà 15.000,00 € pourront être économisés sur le budget 2017 du fait de cette décision. Je vous propose d'approuver ces taux.

Monsieur LAMOUR : Avez-vous des questions ? Monsieur GAMACHE ?

Monsieur GAMACHE : Vous n'avez pas précisé la dernière fois, ou à tout moment si vous avez l'intention de désigner des conseillers délégués, la question est en rapport avec l'enveloppe.

Monsieur LAMOUR : Non, j'ai expliqué lors du Conseil Municipal d'installation que nous avons une équipe de 6 adjointes et il y a des Conseillers Municipaux qui travailleront avec ces adjointes mais sans leur donner de délégation formelle. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

VOTE : Pour la détermination du taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes, **à la majorité absolue.**

II – DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL – Rapporteur Roland JACQUIER.

Monsieur JACQUIER : Oui, c'est encore moi, désolé, alors là ça va être plus rapide puisque pour cette délégation du Conseil Municipal au Maire, nous n'allons pas inventer le fil à couper le beurre ou quelque chose de radicalement nouveau par rapport à ce qui précédait, donc nous proposons strictement la même délégation du Conseil Municipal au Maire telle que prévue par je ne sais plus quel article du C.G.C.T, qui se trouve quelque part, mais enfin vous le retrouverez dans la note de synthèse L 21-2223, c'est surtout par rapport au L 21-2222 que cette délégation est attribuée, exactement dans les mêmes termes que celle qui était précédemment attribuée, à deux différences près sur lesquelles j'attire votre attention et qui concernent les dispositions financières de cette délégation, donc il était précédemment prévu que le Maire donc par décision pouvait allonger la durée de certains prêts, nous avons souhaité supprimer cette possibilité puisque allonger la durée d'un prêt c'est quand même en modifier largement l'économie donc nous pensons qu'il est bon que le Conseil Municipal soit informé si jamais une telle décision venait à être prise. Et deuxième modification par rapport à ce qui existait, cela concerne les lignes de trésorerie, elles étaient jusqu'à présent plafonnées à 350.000,00 € en même temps il semblerait qu'à un certain moment il y en ait eu 2 qui se soient cumulées de 350.000,00 € chacune, voir 3, le plafond n'était pas vraiment respecté semble-t-il, enfin peu importe, pas peu importe, mais c'est le passé en tout cas, on ne va pas revenir dessus, j'en profite d'ailleurs pour dire que ces lignes de trésorerie sont aujourd'hui complètement remboursées puisque vous vous souvenez peut être que la Chambre Régionale des Comptes avait fait cette observation dans son avis de juin 2016 en disant que ces lignes de trésorerie étaient détournées de leur objet, puisqu'en fait elles étaient tirées en permanence et constituaient un

endettement déguisé, donc aujourd'hui elles sont entièrement remboursées et j'en sais grés à l'équipe précédente puisque c'est elle qui a procédé aux remboursements, donc elles sont à zéro. La modification que l'on souhaite vous proposer c'est de passer le plafond même s'il est fictif de 350.000,00 € à 500.000,00 € mais qui lui cette fois ne sera pas fictif qui sera un vrai plafond de 500.000,00 € pourquoi, tout simplement parce que 500.000,00 € ça correspond aux besoins d'une vraie ligne de trésorerie qui est utilisée conformément à son usage normal, pour une commune de la taille de LONGPONT avec un budget par exemple de personnel de l'ordre de 4 millions ½ d'euros, 500.000,00 € cela ne représente même pas 2 mois de payes, donc ce n'est quand même pas considérable et c'est nécessaire à la bonne gestion des finances de la collectivité. Voilà, donc nous proposons aussi cette autre modification de passer le plafond de 350.000,00 € à 500.000,00 €

Monsieur LAMOUR : Monsieur GAMACHE ?

Monsieur GAMACHE : Ce n'est pas le plafond, c'est la délégation que le Conseil Municipal délègue au Maire, vous pouvez avoir 500.000,00 € 1.000.000,00 € etc.... là c'est le fait de recourir à une ligne de trésorerie sans passer par le Conseil Municipal, c'est pour ça que moi je préférerais et d'ailleurs à l'initiative de mes collègues et moi qui avons dans l'ancien mandat baisser la plafond de 500.000,00 € à 350.000,00 € parce que tout simplement ça permet au Conseil, s'il y a besoin de recourir à 500.000,00 € ou 1.000.000,00 € il n'y a pas de problème on suivra, c'est le fait de permettre au Conseil Municipal d'être au courant que l'on a atteint un plafond, donc vous auriez pu laisser 350.000,00 € cela ne changeait pas grand-chose, surtout aujourd'hui vu que c'est remboursé.

Monsieur LAMOUR : Sauf quand il faut tirer la ligne de trésorerie au mois de juillet et ça peut arriver.

Monsieur GAMACHE : Une deuxième remarque, vous parliez par rapport au prêt de rallonger la durée mais vous avez quand même laissé la possibilité de procéder à un différé d'amortissement, ça a quand même des conséquences vous pouvez faire un lissage là-dessus, ça fait quand même une conséquence financière pour la commune.

Monsieur LAMOUR : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur HAMON ?

Monsieur HAMON : Oui, Monsieur LAMOUR, moi j'ai juste une petite remarque sur la délégation n° 11 où il est prévu de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des Avocats, Notaires, Avoués, Huissiers de Justice et Experts, je rappelle qu'il y a un marché public pour ce qui est des prestations d'Avocats donc le Maire n'est pas libre de fixer le tarif des prestations. C'est quelque chose qui est déjà déterminée et d'ailleurs je crois que le marché a été renouvelé récemment avec le Cabinet ADAMAS que nous avons depuis 1 an ou 2. Donc je pense que le fait de pouvoir fixer des rémunérations peut être pour les Notaires, Avoués, Huissier de Justice, mais en tout cas pas pour les Avocats puisque c'est un marché public.

Monsieur LAMOUR : De toute façon le Maire est tenu de respecter les marchés publics, donc les marchés publics seront respectés, y compris pour les Avocats.

Madame POULIQUEN : Et moi j'avais une remarque sur le point n° 15, je pense qu'à la fin ce n'est pas que le seuil de cette délégation est fixé à 500.000,00 € mais le montant maximum, plutôt.

Monsieur LAMOUR : Absolument, donc nous corrigeons le montant maximum, est-ce qu'il y a d'autres questions ?

VOTE : Pour les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, **à la majorité absolue.**

III – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR – Rapporteur Alain LAMOUR

Monsieur LAMOUR : Là encore on n'a pas réinventé la poudre, mais comme je l'ai expliqué au Conseil Municipal d'installation, on tenait à ce que l'opposition ait les moyens de travailler, donc le règlement intérieur a été modifié en ce sens, en ajoutant un membre par commission thématique pour permettre notamment au groupe Servir Longpont d'être représenté, en autorisant la création d'un groupe à partir d'un membre ce qui permet à chacun de pouvoir s'exprimer dans le journal municipal et sur les droits de suspension de séance, demandes de suspension de séance, chaque groupe peut demander une suspension de séance ou ¼ des membres, ce qui, pareil, permet à chaque groupe d'opposition de pouvoir demander une suspension de séance s'il le désire. C'est à peu près les seules modifications qu'il y a par rapport au règlement intérieur précédent. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame POULIQUEN.

Madame POULIQUEN : Sur l'article 30, c'était juste pour avoir des petites précisions, à partir de quel 5, car aujourd'hui on est le 5 pour la remise des textes et c'était pour savoir quand est-ce que vous pensez relancer, vous avez dit que le Val allait être relancé, donc si vous aviez une date et une périodicité, c'est pour avoir des petites précisions.

Monsieur LAMOUR : À priori, on repartirait sur un Val trimestriel, parce qu'il vaut mieux, s'il y a besoin d'augmenter les parutions que faire l'inverse et le prochain Val je pense qu'il paraîtra dans le courant du mois de juin, je pense, mais là il n'y a aucune décision de prise à ce sujet, mais on repartirait sur une parution trimestrielle. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le règlement intérieur ?

VOTE : Pour la modification du règlement intérieur, **à la majorité absolue.**

IV – CRÉATION ET ÉLECTIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS THÉMATIQUES – Rapporteur Alain LAMOUR

Monsieur LAMOUR : Donc, là encore on a fait simple, on a créé des commissions en fonction des délégations des Adjointes, il y a 5 commissions thématiques :

- ✓ Commission Urbanisme, Aménagement et protection du Patrimoine,
- ✓ Commission Travaux, cadre de vie et espaces publics,
- ✓ Commission Petite enfance, éducation et jeunesse,
- ✓ Commission Finances et administration numérique,
- ✓ Commission Culture, Sports et Vie associative.

Sachant que la délégation de Guy BIZET qui est sur le Social, la solidarité et l'intergénérationnel sera rattaché au C.C.A.S, donc on n'a pas de commission thématique sur le sujet. Je vous propose pour faire simple, d'abord savoir si quelqu'un s'oppose à ce que l'on vote à main levée. Et comme vous m'avez transmis les noms de vos membres je vous propose de d'annoncer les listes des commissions et de passer au vote directement à main levée. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'oppose au vote à main levée ? Non, alors nous y allons.

➤ **Commission Urbanisme, Aménagement et protection du Patrimoine, sont candidats :**

Pour la liste Ensemble pour Longpont :

- ✓ Mme Martine THOMPSON
- ✓ M. Alexandre FACCHIN

- ✓ Mme Emilie GASPAR
- ✓ Mme Dominique MORIN
- ✓ M. Nicolas GARRESSUS

Pour la liste Longpont c'est vous :

- ✓ M. Erik FAUVEL
- ✓ M. Jean-Jacques Scherchen

Pour la liste Unis pour Longpont :

- ✓ M. Philippe HAMON

Pour la liste Servir Longpont, que nous retrouverons dans toutes les commissions :

- ✓ M. Pascal AMRHEIN

VOTE : Pour l'élection des membres de la Commission Urbanisme, Aménagement et protection du Patrimoine, **à la majorité absolue.**

➤ **Commission Travaux, cadre de vie et espaces publics, sont candidats :**

Pour la liste Ensemble pour Longpont :

- ✓ M. Patrick PHILIPPE
- ✓ M. Pino LEOTTA
- ✓ M. Nicolas GARRESSUS
- ✓ Mme Caroline LAFAYE
- ✓ Mme Muriel DELECOURT

Pour la liste Longpont c'est Vous :

- ✓ Mme Sophie MAILLART
- ✓ Mme Viviane GREINER

Pour la liste Unis pour Longpont :

- ✓ M. Philippe HAMON

Pour la liste Servir Longpont :

- ✓ M. Pascal AMRHEIN

VOTE : Pour l'élection des membres de la commission Travaux, cadre de vie et espaces publics, **à la majorité absolue.**

➤ **Commission Petite enfance, éducation et jeunesse, sont candidats :**

Pour la liste Ensemble pour Longpont :

- ✓ Mme Charlène BADINA
- ✓ Mme Emilie GASPAR
- ✓ M. Philippe CIUCIU
- ✓ Mme Marie-Céline WIBAULT
- ✓ M. Pierre VIBET

Pour la liste Longpont c'est vous :

- ✓ M. Jean-Jacques SCHERCHEN

- ✓ Mme Viviane GREINER

Pour la liste Unis pour Longpont :

- ✓ Mme Christelle POULIQUEN

Pour la liste Servir Longpont :

- ✓ M. Pascal AMRHEIN

VOTE : Pour l'élection des membres de la commission Petite enfance, éducation et jeunesse, **à la majorité absolue.**

➤ **Commission Finances et administration numérique, sont candidats :**

Pour la liste Ensemble pour Longpont :

- ✓ M. Roland JACQUIER
- ✓ Mme Christine ANTONI
- ✓ M. Philippe CIUCIU
- ✓ M. Pierre VIBET
- ✓ M. Pierre-Éric HENRY

Pour la liste Longpont c'est vous :

- ✓ M. Patrick GAMACHE
- ✓ M. Erick FAUVEL

Pour la liste Unis pour Longpont :

- ✓ Mme Christelle POULIQUEN

Pour la liste Servir Longpont :

- ✓ M. Pascal AMRHEIN

VOTE : Pour l'élection des membres de la commission Finances et administration numérique, **à la majorité absolue.**

➤ **Commission Culture, Sports et Vie associative, sont candidats :**

Pour la liste Ensemble pour Longpont :

- ✓ Mme Silvia THIEBAULT
- ✓ Mme Muriel DELECOURT
- ✓ Mme Dominique MORIN
- ✓ Mme Agnès PRIVAT
- ✓ Mme Charlène BADINA

Pour la liste Longpont c'est Vous :

- ✓ Mme Sophie MAILLART
- ✓ M. Patrick GAMACHE

Pour la liste Unis pour Longpont :

- ✓ Mme Christelle POULIQUEN

Pour la liste Servir Longpont :

- ✓ M. Pascal AMRHEIN

VOTE : Pour l'élection des membres de la commission Culture, Sports et Vie associative, à la **majorité absolue**.

Bien, donc les créations thématiques sont créées et l'on passe au point n° 5.

Monsieur HAMON : Monsieur le Maire juste une petite question à propos des suppléances est-ce que vous avez prévu quelque chose, au cas où le titulaire ne puisse pas être présent ?

Monsieur LAMOUR : C'est dans le règlement intérieur : chaque groupe peut se faire remplacer par un membre de son groupe quelle que soit la commission. Il n'y a pas de suppléant en fait.

Monsieur HAMON : Très bien merci.

V – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – Rapporteur Monsieur LAMOUR

Monsieur LAMOUR : Là c'est un peu différent car nous sommes tenus par la loi, dans sa composition, qui doit être présentée à la proportionnelle au plus fort reste, il en résulte donc que dans cette commission d'appel d'offres il y aura 4 membres d'Ensemble pour Longpont et 4 suppléant et 1 membre de Longpont c'est Vous. Là par contre il faut passer au vote secret.

Monsieur LAMOUR : Ah d'accord, je n'avais pas le droit de le dire. Donc, on vous propose de passer au vote, j'ai la candidature de 4 titulaires :

Pour la liste Ensemble pour Longpont :

- ✓ Mme Patrick PHILIPPE
- ✓ M. Roland JACQUIER
- ✓ Mme Martine THOMPSON
- ✓ M. Frédéric MANCEAU

Monsieur LAMOUR : On va procéder avec 1 seule liste

Et 4 suppléants : Pour la liste Ensemble pour Longpont :

- ✓ M. Alexandre FACCHIN
- ✓ M. Guy BIZET
- ✓ Mme Agnès PRIVAT
- ✓ Mme Dominique MORIN

En fait on ne présente qu'une seule liste, j'ai proposé à l'opposition et je pense que vous en êtes d'accord, de ne présenter qu'une seule liste qui mêle la majorité et l'opposition, comme cela on votera sur une liste, sauf si quelqu'un s'y oppose, on est tous d'accord là-dessus, donc je vous annonce la composition de la liste et l'on votera à bulletins secrets parce que c'est obligatoire :

Titulaires : Pour Ensemble pour Longpont :

- ✓ M. Patrick PHILIPPE
- ✓ M. Roland JACQUIER
- ✓ Mme Martine THOMPSON
- ✓ M. Frédéric MANCEAU

Suppléants : Pour la liste Ensemble pour Longpont :

- ✓ M. Alexandre FACCHIN
- ✓ M. Guy BIZET
- ✓ Mme Agnès PRIVAT
- ✓ Mme Dominique MORIN

Titulaire : Pour la liste Longpont c'est Vous :

- ✓ M. Patrick GAMACHE

Suppléant : Pour la liste Longpont c'est Vous :

- ✓ M. Jean-Jacques SCHERCHEN

Donc là nous sommes obligés de passer le vote à bulletins secrets, je propose si vous êtes d'accord avec cette liste, de marquer liste complète, comme ça ce sera plus simple.

VOTE : Pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, **à la majorité absolue.**

VI – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION POUR LES DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLIC – Rapporteur Alain LAMOUR

Monsieur LAMOUR : Là aussi on vote à bulletins secrets, et on vous propose 1 liste qui comprend :

Titulaires : Pour la liste Ensemble pour Longpont :

- ✓ M. Patrick PHILIPPE
- ✓ M. Roland JACQUIER
- ✓ Mme Martine THOMPSON
- ✓ M. Frédéric MANCEAU

Suppléants : Pour la liste Ensemble pour Longpont :

- ✓ M. Alexandre FACCHIN
- ✓ M. Guy BIZET
- ✓ Mme Agnès PRIVAT
- ✓ Mme Dominique MORIN

Titulaire : Pour la liste Longpont c'est Vous :

- ✓ Mme Sophie MAILLART

Suppléant : Pour la liste Longpont c'est Vous :

- ✓ M. Jean-Jacques SCHERCHEN

Si vous êtes d'accord on met liste complète.

VOTE : Pour l'élection des membres de la commission pour les délégations de services public, **à la majorité absolue.**

VII – ÉLECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – Rapporteur Guy BIZET.

Monsieur BIZET : Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) est géré par un Conseil

d'Administration, qui est composé du Maire qui est président de droit, de 2 membres élus et 2 membres nommés par le Maire, au maximum c'est 4 membres élus et 4 membres nommés ce qui fait 8 + 1 (le président) = 9 personnes et au minimum il peut être de 2 membres élus et 2 membres nommés ce qui fait donc 4 + 1 = 5, avec le président. Nous vous proposons de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration dans ce Conseil Municipal à 8 + 1 avec le Maire. Ne peuvent pas siéger au Conseil d'Administration, les personnes qui sont fournisseurs de biens ou de service au C.C.A.S, ce qui est normal et les membres nommés comprennent obligatoirement un représentant des Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion, de la lutte contre l'exclusion, des Associations familiales désignées sur proposition l'U.D.A.P, des Associations de retraités et personnes âgées du Département et des Associations personnes handicapées du Département. Donc ce que je disais tout à l'heure pour un bon fonctionnement du C.A. il est souhaitable de fixer 4 membres élus et 4 membres nommés donc 8 et en plus le président.

Monsieur LAMOUR : Donc, comme le règlement du C.C.A.S prévoit la représentation proportionnelle au plus fort reste, donc pareil on propose de présenter 1 seule liste avec les membres de la majorité et de l'opposition, ce qui donne pour candidats :

Pour la liste Ensemble pour Longpont :

- ✓ M. Guy BIZET
- ✓ Frédéric MANCEAU
- ✓ Mme Caroline LAFAYE

Pour la liste Longpont c'est vous

- ✓ M. Jean-Jacques SCHERCHEN

Le vote se fait à bulletins secrets.

VOTE : Pour l'élection des membres du Centre Communal d'Action Sociale, **à la majorité absolue.**

VIII - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CAISSE DES ÉCOLES – Rapporteur Charlène BADINA.

Madame BADINA : Pour la dernière élection, ça va être l'élection des membres de la Caisse des Écoles. La loi, en particulier le Code de l'Éducation, prévoit déjà un certain nombre de membres de droit à savoir le Maire qui est président de la Caisse de Écoles, l'inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription, 1 membre désigné par le Préfet, 2 Conseillers Municipaux désignés par le Conseil Municipal et 3 membres élus par les sociétaires réunis en Assemblée Générale. Le Conseil Municipal peut porter le nombre de ces représentants à un chiffre plus élevé, c'est le cas chez nous puisque le statut de la Caisse des Écoles prévoit que les membres de droit sont en fait le Maire (président) ça ne change pas, le maire adjoint chargé des affaires scolaires 3 Conseillers Municipaux que l'on va donc élire, l'inspecteur départemental de l'éducation Nationale ou son représentant, 1 membre désigné par le Préfet et également les directeurs et directrices des écoles. Donc le but étant de venir en aide aux enfants dans la scolarité, on va voter pour élire les 3 représentants du Conseil Municipal à la Caisse des Écoles.

Monsieur LAMOUR : Là c'est pareil, sauf que l'on ne va pas voter à bulletins secrets, sont candidats :

Pour la liste Ensemble pour Longpont :

✓ Mme Emilie GASPAR

Pour la liste Longpont c'est vous :

✓ Mme Viviane GREINER

Pour la liste Unis pour Longpont :

✓ Mme Christelle POULIQUEN

Si l'on veut que tous les groupes soient représentés à la Caisse des Écoles, il faudra qu'à la première réunion la Caisse des Écoles change son règlement. Je vous propose de passer au vote.

VOTE : Pour l'élection des membres de la Caisse des Écoles, **à la majorité absolue.**

IX – PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'ASSOCIATION MONDE EN MARGE MONDE EN MARCHÉ RELATIVE AU BIEN SIS 3 – 5 RUE DE LA SOURCE – Rapporteur Martine THOMPSON

Madame THOMPSON : Bonsoir, donc l'Association Monde en Marge Monde en Marche fait partie des bailleurs sociaux qui permettent à la commune de LONGPONT-SUR-ORGE de réaliser des logements sociaux, les 30 logements sociaux réalisés au 3 – 5 rue de la Source ont obtenu l'agrément de l'État et seront comptabilisés pour la période triennale 2017 – 2019. Aujourd'hui, l'Association Monde en Marge Monde en Marche demande à la commune une garantie à hauteur de 50 % du montant et des intérêts du prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations qui représente la somme de 150.000,00 € et ce sur 30 ans. Vous avez page suivante le tableau de la C.D.C et vous avez en annexe de la note de synthèse le contrat de prêt. Les caractéristiques financières des prêts figurant ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation, le taux effectif global sus mentionné, calculé selon un mode proportionnel et sur la base du nombre de jours exacts de la durée de la période mis en rapport avec l'année civile est fourni à titre indicatif en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais. Ces derniers seront supportés par l'emprunteur et portés à la connaissance du prêteur lors de l'instruction de chaque ligne du prêt et qu'il est susceptible d'être actualisé à l'émission du contrat de prêt. Toutefois, ce taux effectif global indicatif ne saurait être opposable au prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance. Alors je vais vous donner 2, 3 petites informations complémentaires sur le projet, donc c'est un projet qui comporte 15 places pour personnes seules en pension de famille avec un hôte, 15 places de logements sociaux temporaires, les travaux débutent en avril et sont prévus fin de travaux en décembre 2018 et un bénévole de l'Association est passé voir les riverains pour les informer et répondre à leurs interrogations. Je vais aussi compléter mon propos avec l'engagement triennal 2017 – 2019 qui a fortement augmenté mais c'était relativement prévisible, puisqu'il est de 146 logements sociaux. L'engagement 2014 – 2016 était de 92 logements sociaux, c'était donc un objectif transitoire avec 20 % de logements sociaux qui a été atteint et donc là, la Préfecture impose à la commune d'atteindre le seuil légal de 25 %. Ce projet de l'Association va permettre de couvrir une partie de l'engagement triennal de 2017 – 2019.

Monsieur LAMOUR : Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur HAMON ?

Monsieur HAMON : Merci Monsieur le Maire, lors des négociations avec l'Association Monde en Marge Monde en Marche, nous avons demandé à ce qu'il y ait sur ce projet une mixité sociale, c'est-à-dire qu'en fait tous les occupants de ces logements ne soient pas uniquement des

bénéficiaires au titre du P.L.A.I, (Plan Locatif Aide d'Intégration) mais qu'il y ait également des bénéficiaires au titre du dispositif P.L.U.S, (Plan Locatif à Usage Social) donc apparemment la mixité sociale n'existe plus, je suis quand même rassuré de voir que le principe de 15 logements pour des femmes seules avec enfants soit maintenu, ça c'est une bonne chose et en revanche nous avons aussi demandé à l'Association, vu le nombre importants de logements dans cette opération, qui je rappelle comprend 30 logements, la présence d'un gardien sur place en journée pour éviter les dysfonctionnements que l'on retrouve sur le territoire communal dans certaines autres opérations de cette Association. Quand est-il de cette présence de gardien et est-ce que vous pouvez me confirmer que ce principe de mixité sociale soit totalement abandonné ? Merci.

Monsieur LAMOUR : D'abord c'est vous qui avez suivi un peu le dossier puisque nous on arrive, ensuite le gardien, il y a ce que l'on appelle un hôte c'est-à-dire une personne qui est là à plein temps, pour s'occuper de la pension de famille. Voilà. Ce n'est pas écrit ? Non ce n'est pas écrit dans la délibération mais il y a bien un hôte. La délibération porte sur la garantie financière. Patrick GAMACHE ?

Monsieur GAMACHE : Une question qui rejoint la question précédente, combien y a-t-il de P.L.A.I aujourd'hui sur la commune au regard des obligations que l'on a, premièrement ? Pour savoir si l'on est en dessous ou au-dessus, puisqu'effectivement je suis davantage pour la mixité qu'uniquement des P.L.A.I, c'est l'objet de ma question. Deuxièmement quelle contrepartie est-il prévu plutôt je note qu'il n'y en a pas et c'est une question récurrente de ma part depuis les 3 ans, je souhaite qu'il y ait une contrepartie accordée à la commune au cas où elle serait amenée à intervenir. Ce qui est souvent peu probable, heureusement, mais qu'il y ait une telle clause qui soit prévue.

Monsieur LAMOUR : Vous parlez d'une contrepartie en termes d'attribution de logements ?

Monsieur GAMACHE : Oui.

Monsieur LAMOUR : On n'en avait déjà discuté, vous aviez déjà posé la question et la réponse elle est on peut passer une convention avec Monde en Marge Monde en Marche etc..... Le seul problème c'est que l'on risque d'avoir moins d'attributions réservées aux Longipontains par une convention que la pratique actuelle, puisque 70 % des logements attribués par Monde en Marge sont attribués à des Longipontains. Donc ça c'est la première réponse. Sur les P.L.A.I, alors là je n'ai pas les chiffres, on n'a pas le point, on le note et on vous le transmettra par Mail. Monsieur HAMON ?

Monsieur HAMON : Juste pour information, moi j'en suis resté sur le contrat triennal précédent, à la réalisation de 89 logements sur 92 exigés par la Préfecture et la proportion de P.L.A.I correspond à la demande de l'État, de mémoire je crois que c'était 27 ou 28. Donc de toute façon ça a été respecté, les demandes de l'État ont été respectées à minima évidemment, parce je rappelle pour le public présent que le nombre de P.L.A.I, l'État demande un minimum de 27 ou 28 logements sur ce quota de 92 et inversement il exige un maximum de P.L.U.S c'est-à-dire la catégorie la plus élevée avec des revenus les plus importants, dans l'opération.

Monsieur LAMOUR : Je crois que la question de Monsieur GAMACHE est de savoir combien au total sur la commune il y a de P.L.A.I, donc on va vous procurer le chiffre. Dernière précision, c'est la dernière opération de Monde en Marge Monde en Marche à LONGPONT-SUR-ORGE. Monsieur AMRHEIN ?

Monsieur AMRHEIN : Oui, simplement vous répondez à ma question en disant que c'est la dernière opération mais pour ce genre d'opération on ne pourrait pas disposer de la description complète de l'opération, ainsi que le plan de financement prévu par Monde en Marge ?

Monsieur LAMOUR : Oui ça doit être accessible, sans problème. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur HAMON : Juste une petite remarque qui pourrait expliquer notre vote, nous allons voter favorablement à cette garantie d'emprunt, mais en faisant quand même la remarque que nous regrettons que ce principe de mixité sociale ait été abandonné en cours d'opération.

Monsieur LAMOUR : Bien, on passe au vote.

VOTE : Pour la prise en charge par la commune d'une garantie d'emprunt pour l'Association Monde en Marge Monde en Marche relative au bien sis 3 – 5 rue de la Source, **à la majorité absolue.**

(5 ABSTENTIONS : M. Jean-Jacques SCHERCHEN, M. Patrick GAMACHE, Mme Sophie MAILLART, M. Erick FAUVEL, Mme Viviane GREINER).

X – SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU CONTRAT « ENFANCE ET JEUNESSE » (C.E.J) 2016 – 2019 – Rapporteur Charlène BADINA

Madame BADINA : En novembre dernier, la C.A.F a validé la demande de renouvellement de la convention d'objectifs et de financement contrat « enfance et jeunesse » pour les années 2016 à 2019, c'est un contrat en fait, où on se fixe les objectifs et les modalités de cofinancement avec la C.A.F principalement pour l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans. Les objectifs sont déjà de développer et d'améliorer l'offre en veillant à ce qu'elle soit géographiquement équilibrée sur la commune, adaptée aux besoins des familles, en essayant d'impliquer au maximum les familles à la fois dans la définition des besoins et aussi dans la mise en œuvre des objectifs et en définissant une politique tarifaire qui soit adaptée à tous. En particulier aux revenus modestes. On recherche aussi l'intégration et l'épanouissement des enfants et des jeunes dans la société en favorisant l'apprentissage de la vie sociale. L'objet de la convention en fait, il définit et il encadre les modalités d'interventions et de versements de la prestation de service contrat enfance et jeunesse, en clair ça encadre les subventions que la C.A.F va nous verser. L'objet c'est de déterminer l'offre de service adaptée aux besoins et aux disponibilités financières des co contractants donc la C.A.F, de décrire le programme et les actions prévus et de fixer des engagements réciproques entre les signataires. Il est proposé au Conseil Municipal de ratifier les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par Madame MANSIET directrice de la C.A.F de l'Essonne.

Monsieur LAMOUR : Est-ce qu'il y a des questions ?

VOTE : Pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement du Contrat « Enfance et Jeunesse » (C.E.J) 2016 – 2019, **à la majorité absolue.**

XI – ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 016/2017 RELATIVE AU VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS 2017 – Rapporteur Roland JACQUIER

Monsieur JACQUIER : On n'en arrive sans doute au point le plus important de l'ordre du jour de

cette séance et peut être un peu moins consensuel j'imagine, que les précédents, puisqu'il s'agit bien sur vous l'avez compris de revenir sur la décision qui a été prise par la majorité sortante de baisser les taux d'impositions 2017 de 10 % et ce à 15 jours du 1^{er} tour des élections. 1^{ère} observation, que l'on ne se méprenne pas sur nos intentions il est évident que nous sommes nous aussi favorables à une baisse des taux d'impositions aussi amples et rapides que possible, comme tout le monde ici je le suppose, mais nous souhaitons qu'elle le soit de façon durable et pas ponctuelle et qu'elle le soit sur des bases financières solides et assainies ce qui aujourd'hui selon notre point de vue n'est pas le cas. Je vais essayer d'argumenter, d'explicitier cette position, dans un premier temps, je voudrais que l'on revienne sur les justifications qui ont été données à cette baisse d'imposition, non pas sur le fait qu'elle soit souhaitée ça encore une fois tout le monde le souhaite, mais sur le fait qu'elle était gagée par les bons résultats de l'exercice 2016. Effectivement en 2016 il y a eu un excédent de fonctionnement d'un peu plus de 1.000.000,00 € je voudrais quand même rappeler déjà au départ qu'un excédent de fonctionnement c'est quelque chose de normal, qui n'a rien d'extraordinaire, puisque le virement à la section d'investissement n'est pas exécuté comptablement donc il y a forcément tous les ans en fin d'exercice un excédent, mais je veux bien admettre que 1.000.000,00 € c'est un peu plus que d'habitude. Regardons un petit peu d'où vient cet excédent parce que notre souci à nous c'est de savoir, je vous l'ai dit, de déterminer si cette baisse d'impôts sera durable et donc assise sur des fondements solides ou pas. On va déjà s'interroger sur cet excédent et sa provenance. Pour l'essentiel, cet excédent 2016 il vient de trois origines.

1) Des économies sur le poste de charges générales de fonctionnement du budget. En 2016, ce poste-là a été réduit de 215.000,00 €, ce qui est tout à fait considérable, puisque c'est un budget d'environ 1.600.000,00 € à peu près, donc 215.000,00 € sur une année c'est considérable. La question est de savoir si ces 215.000,00 € tiennent à des mesures pérennes de rationalisation de ce poste budgétaire ou pas. Or on n'a un premier signe du contraire puisque dès le budget 2017, voté par aussi cette même majorité ce poste ré augmente de 165.000,00 €, soit plus de 11 % d'augmentation, on peut s'interroger du coup sur la possibilité de se maintenir à un niveau, celui de 2016, puisque dès 2016 on n'est obligé de repartir à la hausse de 11 %. C'est déjà une première observation et elle conduit à considérer que sur ce point-là l'économie n'est pas pérenne.

2) Des économies sur les charges du personnel, elles aussi ont été réduites d'environ un petit peu moins de 200.000,00 € 195.000,00 € en 2016 par rapport à 2015. On ne sait pas encore précisément par quelle mesure ce résultat a pu être obtenu, sans doute par des non remplacements, mais à un niveau assez élevé, parce que pour réaliser 200.000,00 € d'économies sur un budget de personnel 4.400.000,00 € à peu près il faut quand même effectivement ne pas remplacer un certain nombre de départs ou à la retraite ou de mutation. Par rapport à ça qu'est-ce que l'on constate sur le budget 2017 adopté toujours par l'ancienne majorité, là, en revanche il n'y a pas d'augmentation considérable par rapport au budget 2016 il n'augmente que de 1,2 %, on pourrait en conclure que les économies faites en 2016, elles, sont en revanche engrangées. Il est peut-être un peu tôt pour être tout à fait certain, diagnostiquer un budget de personnel c'est compliqué, on ne peut pas le faire comme ça en 5 minutes, je veux bien considérer que ce budget va être tenu, mais nous avons quand même des informations sur le fait que par exemple l'augmentation de ce budget de 1,2 % est déjà à moitié mangée par l'augmentation générale du point d'indice qui a eu lieu le 1^{er} février puisqu'elle était de 0,6 € l'autre moitié le sera forcément par les avancements d'échelon automatiques ou pas et les promotions des agents de la collectivité. On risque de finir l'année avec un budget personnel 2017 qui peut être un peu juste ou en tout cas sera vraiment serré. On n'a aussi d'autres informations qui nous conduisent à penser qu'il pourrait y avoir des charges supplémentaires sur ce budget qui interviendraient en cours d'année. Voilà pour le budget personnel, là aussi, des inquiétudes moins importantes, mais des inquiétudes quand

même.

3) L'origine de l'excédent, celle-là vient de la section d'investissement puisque ce sont des cessions foncières immobilières qui ont été réalisées au-delà de ce qui a été prévu en 2016. Pour environ 420.000,00 € qui sont venus alimenter la cession d'investissement mais ça a permis de diminuer d'autant le besoin de financement de la section d'investissement et donc de diminuer la charge en fonctionnement. Je n'ai pas besoin de faire un dessin, il est évident que des cessions foncières ou immobilières ce sont des choses qui ne sont pas pérennes, quand on a vendu l'argenterie on n'a plus rien à vendre. Tout ça c'est déjà des choses qui nous permettent de penser que le financement, cette baisse de 10 % des impôts est gagée par des économies qui ne sont que partiellement pérennes, voir même très partiellement pérennes ou en tout cas non reconductible pour une partie. On peut s'inquiéter effectivement des années ultérieures quand on a une partie du financement de cette baisse qui n'a plus lieu d'être. On n'a voulu aller plus loin et on a donc essayé de construire des scénarios à moyen terme disons à 3 ans jusqu'en 2020 pour voir un peu comment les choses se comportaient, comment le budget communal se comportait en fonction des différentes hypothèses.

J'étais en train de vous dire que pour avoir une vision plus prospective c'est le seul moyen de savoir si une baisse des impôts peut être durable ou si assez rapidement elle va de nouveau mettre la commune en difficulté. Pour ça nous avons imaginez 3 scénarios qui correspondent aux 3 possibilités que l'on a aujourd'hui.

➤ **1^{er} scénario** qui consistera à entériner cette baisse de 10 % et de voir ce qui se passe par la suite

➤ **2^{ème} scénario** qui consiste également à entériner la baisse de 10 %, mais à refinancer les fameux emprunts in fine, puisque c'est quand même en grande partie ça qui coince. Les deux emprunts à remboursement in fine, je rappelle pour des gens qui ne sont peut-être pas au courant que ces emprunts ont été souscrits par la précédente municipalité sur une durée de 3 ans et ils ont la particularité que leur capital soit remboursable en totalité en une seule fois et ils viennent à échéance en 2017 pour le premier pour un montant de 380.000,00 € et en 2018 pour le second pour un montant de 350.000,00 €. Donc ces remboursements alourdissent considérablement la charge de la dette sur ces 2 années là. L'idée était pour lisser cette charge de refinancer ces 2 emprunts, moyennant un nouvel emprunt, forcément du montant cumulé des deux donc de 730.000,00 € on n'a fait l'hypothèse d'un emprunt sur 15 ans à 2 % de taux d'intérêt, c'est à peu près le taux que l'on peut obtenir aujourd'hui, sans pour autant être totalement certain de pouvoir trouver une banque qui nous accorderait ce financement. Ça viendrait dans un second temps, je sais que des contacts ont été pris, mais pour l'instant il n'y a aucun engagement ferme de la part d'aucune banque sur la possibilité de prêter cette somme. Mais on va faire comme si c'était possible.

➤ **3^{ème} scénario** consiste cette fois à annuler la baisse d'impôts de 10 %, ce qui génère un produit supplémentaire de 568.000,00 € c'est le coût des 10 % et d'affecter ces, on n'a mis 500.000,00 € pour un chiffre rond, à des remboursements anticipés d'emprunts afin d'accélérer le désendettement de la commune. Parce que pour ceux qui là aussi ne sont pas au courant la dette de la commune aujourd'hui c'est 8.900.000,00 €, c'est une dette qui se situe à près de 2 fois la moyenne des communes comparables, c'est quand même une dette très élevée. Alors, les hypothèses, puisque ça c'est la base de chacun des 2 scénarios, celles qui sont communes à ces 3 scénarios c'est donc bien sur les chiffres 2015 et 2016 qui sont arrêtés définitifs, ce sont des chiffres du Compte Administratif donc non contestables, ceux pour 2017 sont les chiffres du Budget Primitif votés par la majorité sortante et pour 2018 et 2019 ce sont des chiffres issus du

Rapport d'Orientation Budgétaire 2017 présenté toujours par la municipalité sortante. Ces chiffres en 2018 et 2019 se caractérisent par en dépense des hypothèses relativement volontaristes puisque le budget de personnel par exemple exigé en euros courants pour toutes ces années-là, à un niveau inférieur à celui auquel il est proposé pour 2017, légèrement inférieur, mais enfin ça veut dire que pour le tenir à ce niveau-là il faut prendre des mesures, si on laisse filer, c'est relativement volontariste on n'a pas exagéré le trait, je veux dire et à peu près pareil pour le budget des charges générales, ces deux budgets là faisant à eux deux 90 % du budget de fonctionnement, le reste est vraiment quantité négligeable. En ce qui concerne les recettes on a fait l'hypothèse qui était aussi l'hypothèse, mais que l'on a légèrement modifiée faite dans le Débat d'Orientation Budgétaire par l'équipe sortante, de livraison de 274 logements en 2018, c'est-à-dire les logements qui correspondent à ceux actuellement en construction ou sur le point de l'être, à la voie des Roches, les Hauts Buarts et la Guayère, en faisant l'hypothèse qu'ils seront tous achevés en 2018. C'est pour l'instant ce qui est prévu mais enfin on ne sait jamais, de façon à ce qu'ils soient tous occupés eu 1^{er} janvier 2019, et donc donnent lieu au paiement par leurs occupants de la taxe d'habitation et par leurs propriétaires de la taxe foncière. On a juste fait un petit abattement sur le montant de taxe foncière attendu, puisque la part de logements sociaux est exonérée de taxe foncière et la compensation si elle existe, n'est de toute façon pas intégrale. En ce qui concerne l'investissement, on n'a repris là aussi les mêmes hypothèses qui sont cette fois excessivement basses, puisque dans cette simulation au Débat d'Orientation Budgétaire il était prévu 250.000,00 € de dépenses d'investissement proprement dit en 2018 et 500.000,00 € en 2019 et 2020, ce qui sont des niveaux très très bas, très inférieurs au niveau du budget de 2017 qui est supérieur il est de 730.000,00 € ce sont des budgets très inférieurs et pour 2018 c'est même un budget dont on se demande s'il permet tout simplement de financer les choses minimum qu'il y aura à financer, de remplacement de matériel ou de grosses réparations ici ou là, tellement il est faible. Tout ça pour dire que ce ne sont pas des hypothèses exagérément délirantes. Voilà. Est-ce que je vous ai tout dit sur les hypothèses ? oui je pense, une fois que l'on a construit ces scénarios, ce que l'on vous propose c'est d'examiner deux indicateurs financiers qui sont essentiels pour apprécier la situation et la santé financière d'une collectivité, il y en a d'autres, mais avec ces 2 là on n'a déjà une idée très très précise c'est d'une part, le niveau d'épargne et d'autre part le niveau d'endettement. Là encore pour les gens qui ne sont pas forcément habitués à manipuler ces notions, qu'est-ce que c'est que l'épargne ? C'est finalement pas compliqué, c'est tout simplement la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, c'est le surplus dégagé par la gestion courante de la collectivité. Ce surplus, on l'appelle épargne brute pourquoi brute parce qu'elle doit être affectée prioritairement au remboursement du capital de la dette qui lui est une dépense d'investissement. Une fois que l'on n'a financé le remboursement du capital de la dette, par cette épargne brute, s'il reste quelque chose, il reste ce que l'on appelle l'épargne disponible et celle-ci sert à financer les dépenses d'investissements proprement dites. Équipement de la commune, constructions etc..... Je vous propose d'examiner dans un premier temps le résultat de ces 3 scénarios sur l'épargne disponible. C'est, je vous rappelle ce qui reste une fois que l'on a payé les dépenses courantes et le remboursement de la totalité de la dette. Alors si vous voyez le scénario 1, à partir de 2017 le montant 270.000,00 € est on va dire correct, en tout cas il est positif. En revanche en 2018 il plonge à la fois parce que on n'a ce fameux remboursement de prêt in fine, on a des réductions de certaines recettes et on a plus l'excédent qui permettait de financer la baisse en 2017. En 2018 il y a un excédent résiduel mais qui n'est plus que de 100.000,00 € au lieu de 1 million, alors évidemment immédiatement l'épargne plonge à un niveau excessivement inquiétant moins 782.000,00 € ce qui veut dire que l'on n'est même pas certains de pouvoir faire passer ce budget et l'équilibrer conformément à ce que la loi nous impose de l'équilibrer. Parce que avec une épargne négative de ce niveau il faut trouver des recettes alternatives genre cessions de terrains ou loto peut-être je ne sais pas, pour pouvoir boucher et combler ce fossé d'épargne négative, c'est à un niveau tellement élevé que l'on n'est pas sûr de passer 2018 avec ce niveau-là. Heureusement si

on n'est encore vivant en 2019 ça se redresse un peu, mais vous voyez que ça reste négatif. Et ça reste significativement négatif à plus de 200.000,00 € en dessous de zéro. Voilà pour le 1^{er} scénario.

Le second scénario donc je vous rappelle refinancement des 2 emprunts in fine donc refinancement en bloc, ça veut dire que tous les deux sont refinancés en 2017, le deuxième qui n'est à échéance qu'en 2018 disparaît aussi en 2017, pour être remplacé par un nouvel emprunt. En 2017 l'épargne est légèrement négative sur ce scénario, mais sur les années ultérieures elle continue d'être négative et plus inquiétant en fait, elle se creuse petit à petit, pas pour atteindre des niveaux de ceux du scénario 1, en 2018 mais quand même elle reste constamment négative et la tendance est orientée à la baisse. À partir de là on ne peut pas considérer que ce sont des bases solides pour pouvoir envisager non seulement une baisse dès maintenant mais à fortiori une nouvelle baisse par exemple en 2019, sachant que la baisse que l'on constate en 2019 elle s'accroît malgré les livraisons de logements et les recettes supplémentaires de fiscalité, c'est doublement inquiétant, je dirais.

Le dernier scénario évidemment est meilleur sur ce plan là que les 2 autres, puisque l'on ne fait pas la baisse de 10 %, bien sûr et en plus on l'affecte aux remboursements anticipés, vous voyez l'épargne disponible est constamment positive et à des niveaux élevés et en plus elle se stabilise sur les dernières années à un niveau confortable d'à peu près ½ million d'euros. C'est un niveau d'épargne là cette fois par contre tout à fait satisfaisant et qui permet d'opérer des choix en tout cas qui donne à la collectivité des marges de manœuvre et qui permet de considérer que sa situation financière est rétablie. Alors que les deux scénarios aboutissant à des épargnes négatives en 2019 et 2020 ne peuvent pas être considérés comme des scénarios qui consolident la santé financière de la collectivité. Alors ça c'était l'observation de l'épargne disponible maintenant on va regarder l'évolution de l'endettement alors vu comme ça, ça à l'air d'être pareil, mais en fait ce n'est pas tout à fait pareil quand même disons que le profil de désendettement est relativement voisin dans les 3 scénarios, on voit quand même que dans l'hypothèse 2 et ça ne surprendra personne puisque dans cette dernière hypothèse on refinance les in fine, donc on reprend un emprunt pour allonger la durée des emprunts existants donc le désendettement est moins rapide et on arrive en 2020 à un stock de 5.671.000,00 € tout ça c'est fait évidemment en considération du fait qu'aucun nouvel emprunt n'est contracté pendant cette période-là bien sûr. À l'inverse, le scénario 3 qui prévoit une annulation de la baisse de 10 % et une affectation du surplus en remboursement anticipé d'emprunt à hauteur de 500.000,00 € permet lui d'abaisser le niveau de dette à 4.615.000,00 € en 2020 c'est-à-dire plus d'un million de moins. Ce n'est quand même pas négligeable comme différence. Et le scénario 1 en fait est intermédiaire entre les 2 puisque à la fois il n'alourdit pas la dette et il n'accélère pas non plus le désendettement, donc il se situe normalement entre les 2. Je pense que je n'ai pas besoin de vous livrer une conclusion à la vue de ces scénarios il apparaît que le scénario sur lequel on imaginait maintenir la baisse de 10 % et ensuite aller jusqu'en 2019 ou 2020 comme ça ne fonctionne pas, l'épargne reste durablement négative elle ne restaure pas la santé financière de la ville et ne lui redonne pas de marge de manœuvre, le scénario 2 provoque déjà des tensions aussi importantes même si elles sont moins fortes que le scénario 1 puisque l'on a vu dans celui-ci que 2018 est très très compliqué, mais elle alourdit l'endettement et elle n'améliore pas l'épargne au contraire elle reste en épargne négative elle aussi pendant toute la durée elle n'en sort pas de cette épargne négative. Donc, il n'y a que le 3^{ème} scénario qui consiste à annuler la baisse et d'affecter le surplus à des opérations de désendettement qui permet d'une part d'aboutir à une dette qui est considérablement diminuée en fin de période, la dette à laquelle on aboutit du coût au lieu d'être presque deux fois supérieure à la moyenne nationale au point de départ elle est là inférieure et assez nettement, et d'autre part elle redonne des marges de manœuvre considérables puisqu'elle permet d'engranger une épargne disponible, positive de ½ million d'euros par an. Vous comprenez

pourquoi ce scénario là à notre préférence et si c'est ce que vous reprenez comme hypothèse donc nous proposerons ultérieurement en décision modificative les affectations correspondantes. Merci.

Monsieur LAMOUR : Merci Roland. Monsieur HAMON ?

Monsieur HAMON : Oui merci pour votre présentation qui est assez complète, je relève quand même dans vos propos, vous nous dites qu'aujourd'hui la dette de la commune est à 8,9 millions d'euros, certes, il faut savoir qu'à notre arrivée elle était à plus de 10 millions d'euros et encore il faudrait affiner, puisque les emprunts sur le financement de l'école Jean Ferrat n'ayant pas été faits correctement comme l'avait confirmé d'ailleurs Madame ANTONETTI, on n'était peut-être à 11 ou 12 millions d'euros. Ça veut dire qu'en l'espace de 3 ans, nous avons déjà baissé l'endettement objectif de la commune qui est passé pour affiner les chiffres, je dirais en estimant de 12 millions à 8,9 millions d'euros, dû à ce non financement de l'école. Pour ce qui est des résultats excédentaires 2016, vous l'avez rappelé en début de fonctionnement on est à 1.049.000,00 € et en investissement à 383.000,00 € vous avez parlé de 400.000,00 € ce qui fait donc en cumulé 1.433.000,00 €. Pour ce qui est de l'investissement vous avez totalement occulté les opérations que nous n'avons pas inscrites au budget 2017 puisque comme le budget 2017 doit être conforté et validé par la Chambre Régionale des Comptes, il y a environ, je crois 650.000,00 € de cessions qui ne sont pas comptés dans le budget 2017, donc il faut être transparent, il faut tout dire, maintenant si vous ne souhaitez pas réaliser ces cessions et je parle de l'ancien centre de loisirs primaire et maternel qui n'est pas compris dans ces cessions puisque j'ai toujours dit que nous ne voulions pas le vendre. Donc en fait vous avez oublié ces 650.000,00 €. Vous avez ensuite abordé la question du personnel en disant que pour l'année 2016 les économies faites avaient été de 195.000,00 € ce qui est vrai, mais on n'est pas en année pleine, ce qui veut dire que ce chiffre là en 2017 il sera pas de cette somme, puisque les fonctionnaires sont partis en court d'année voir au mois d'octobre, novembre, donc on est peut-être plus sur 300.000,00 € ou 350.000,00 € de baisse de charges de personnel pour 2017. Voilà ces petites précisions, pour conclure si on veut bien, remettre votre petit graphique où il y a les courbes qui descendent, si je vois bien entre 2017 et 2020 vous faites tomber l'endettement de la commune de 8.921.000,00 € en 2016 à 4.615.000,00 € en 2020, c'est bien ça ? Donc vous diminuez l'endettement de la commune par 2, alors nous, nous avons clairement fait le choix, c'est clair on l'a assumé de mettre la municipalité de LONGPONT au régime sec, c'est-à-dire au personnel à minima, des travaux à minima des économies dans tous les secteurs. Mais là ce n'est pas la municipalité que vous mettez au régime sec, ce sont les Longipontains que vous mettez au régime sec, en prélevant abusivement je dirais 550.000,00 € par an sur le dos des Longipontains. Et le budget 2017 il était équilibré si voulez bien revenir sur votre graphique précédent avec les histogrammes et c'est pour ça que sur la colonne de gauche en 2016 vous avez le rouge foncé cet excédent cumulé de 581.000,00 € cumulé à l'excédent prévu en 2017 de 270.000,00 €, nous permettait de couvrir le déficit de 782.000,00 € en 2018, voilà comment était articulé notre prévision budgétaire et en 2019 vous n'avez pas dit quelle estimation vous vouliez faire sur les nouveaux logements, moi j'ai fait une estimation basse en tenant compte uniquement de 40 logements privés et des 234 logements en location et on n'était autour de 410.000,00 € - 420.000,00 € estimation basse, dans cette estimation, n'étaient pas incluses les recettes du projet des Folies qui apparemment est sur le point de sortir et donc qui viendront abonder en plus les recettes de fonctionnement, je ne sais pas à combien vous aviez prévu les recettes de fonctionnement à compter de 2017, moi j'avais estimé ça en estimation basse à 410.000,00 € à combien les aviez-vous estimées ?

Monsieur JACQUIER : Légèrement moins, j'ai repris en fait votre chiffre ni plus ni moins avec lequel j'étais d'accord, j'avais fait moi-même aussi des estimations et j'arrivais peu ou prou au même chiffre, bon c'était toujours délicat parce que évidemment on ne sait pas dans 3 ans etc.....

Mais bon j'avais validé simplement j'ai fait un petit abattement, comme je vous l'ai dit en présentation, pour tenir compte du fait qu'il y a une exonération de taxe foncière sur les logements sociaux, qui n'avait pas été intégrée visiblement dans votre prévision.

Monsieur HAMON : Si si, j'avais uniquement compté la taxe foncière pour les 40 logements en accessions à la propriété qui sont prévus aux Hauts Buarts, pour tout le reste c'est uniquement de la taxe d'habitation.

Monsieur JACQUIER : Dans ce cas, je ne valide plus votre estimation.

Monsieur HAMON : Mais enfin on est sur quelques dizaine de milliers d'euros prêt et juste aussi un petit point complémentaire vous avez parlé tout à l'heure que le budget des charges générales était en 2017 ré augmenté de 165.000,00 € je crois, sachez que Madame POULIQUEN qui a une faculté d'anticipation hors pair, avait prévu ce qu'elle avait appelé des noisettes et je l'avais d'ailleurs dit à Monsieur LAMOUR, c'est-à-dire que dans les dépenses imprévues sur le budget 2017, vous avez 561.000,00 € qui sont non affectés, donc déjà vous pouvez les déduire de votre augmentation du budget de charges générales.

Monsieur JACQUIER : Pardon, je vous interromps mais ils ne sont pas dans ces 165.000,00 € ils sont ailleurs, ils sont dans dépenses imprévues au compte 022 pour 71.000,00 € environ.

Monsieur HAMON : Oui mais on les a provisionné, c'est de l'argent qui est de côté pour les charges générales en fait, c'est tout ce que j'avais à dire, mais je regrette qu'en fait les Longipontains doivent faire à nouveau un effort financier exceptionnel et qu'on les matraque fiscalement, nous c'est clair nous avons prévu le scénario 2, d'ailleurs Madame POULIQUEN avait commencé à prendre contact avec des organismes bancaires qui étaient d'accord pour nous financer et pour lisser ces prêts in fine sur une durée de 15 ans ou 20 ans, parce qu'effectivement on n'a jamais vu personne financer une école en 4 ans et on n'a jamais vu une municipalité diminuer son endettement à marche forcée comme ça mais je vous dis on part de 8.900.000,00 € pour tomber à 4.615.000,00 € vous voulez résorber l'endettement de la commune à marche forcée mais au détriment des Longipontains qui se font massacrés d'impôts, nous nous savions que nous pouvions diminuer les impôts de 10 % et nous l'avons fait et c'était vraiment en calculant tous les paramètres et en anticipant parfaitement tout le contexte.

Monsieur LAMOUR : Monsieur HAMON, votre scénario de baisse des 10 % fait que à marche forcée il faut vendre des biens à marche forcée il faut réduire le personnel à marche forcée la commune n'a plus aucune marge de manœuvre, je vous donne un exemple : le bien qui est sur la Nationale 20, que vous souhaitez vendre au moment où on est en train de réhabiliter cette Nationale 20 et qui est un endroit stratégique puisque c'est là qu'il va y avoir une espèce de place, donc LONGPONT, décide de brader ce bien. Les Jardins du Mesnil.

Monsieur LAMOUR : Oui, je suis en train de vous expliquer que dans votre scénario de baisse des impôts la ville perd toute maîtrise de son foncier.

Monsieur HAMON : Ce sont des recettes d'investissement pas de fonctionnement.

Monsieur LAMOUR : Vous venez de nous expliquer que l'on a omis de mettre 600.000,00 € des ventes de biens, c'est vous qui venez de nous l'expliquer. On peut baisser les impôts de 10 %, encore que on voit quand même que très rapidement on a quelques petits ennuis et quand l'épargne va être nette qu'est-ce que l'on sera obligé de faire à votre avis ?

Monsieur HAMON : Monsieur LAMOUR je vais vous répondre tout de suite, si en 2018 vous êtes obligés d'augmenter la fiscalité de 5 %, faites-le en 2018 augmentez la fiscalité de 5 % mais ne ré-augmentez pas la fiscalité en 2017 alors que le budget 2017 est équilibré et que je viens de vous dire en plus que l'on a 600.000,00 € de recette d'investissement en plus.

Monsieur LAMOUR : Je reprends, on s'est expliqué pendant toute la campagne électorale que nous souhaitons une baisse durable des impôts, durable, ça veut dire que le jour, « s'il vous plaît vous aurez la parole après, je donnerai la parole au public donc s'il vous plaît, laissez-moi au moins finir, quand même, c'est la moindre des courtoisies ». Donc nous voulons une baisse durable des impôts si c'est pour les baisser maintenant de 10 % pour les remonter de 15 % dans 3 ans je ne vois pas bien l'intérêt. Par ailleurs, si c'est à marche forcée que vous voulez baisser les impôts et la commune n'a plus aucune maîtrise même sur son fonctionnement, avoir 230.000,00 € d'investissement on n'est même pas sûr de pouvoir entretenir les locaux. Je vous donne un petit exemple : vous avez prévu 20.000,00 € de dépenses imprévues en investissement, vous l'avez voté en février, c'est consommé il y a eu une fuite de gaz à l'école etc... voilà ce sont des sortes d'imprévus, si on n'a pas assez de marge de manœuvre on n'a plus le contrôle de la commune, on ne peut plus rien faire et je ne pense pas que ce soit ça que les Longipontains souhaitent. Donc nous proposons ce scénario, je suis désolé sur l'endettement c'est aussi un des problèmes de LONGPONT et c'est un des problèmes qui dure depuis des années et qu'il faut résoudre, parce qu'il faut aussi des marges de manœuvre, on construit des logements on va avoir des nouveaux habitants et il faut réfléchir un peu plus de 2 ou 3 ans, forcément quand il y aura des nouveaux habitants, il y aura aussi des investissements et il y aura besoin d'investissements avec quoi on les fera ? Voilà, nous notre scénario est sur le long terme et on s'est engagé à baisser les impôts pas tout de suite, c'est clair on les baissera le jour où ce sera possible et le jour où les finances de la commune seront saines.

Monsieur HAMON : Monsieur LAMOUR, si vous le permettez juste un petit complément, Monsieur JACQUIER a parlé des 200.000,00 et 250.000,00 € d'investissements dans les années à venir, n'oubliez pas que vous avez sur l'exercice 2016 un excédent de 383.000,00 € d'investissement, que nous avons au budget 2017, ce n'est pas inscrit, ces fameux 650.000,00 € de cessions et moi je suis favorable à vendre ce terrain de la R.N 20, qu'est-ce qu'il faut faire sur ce terrain de la R.N 20, qui peut dire aujourd'hui quand va être fait le réaménagement la requalification de la R.N 20 ? Il faut attendre que ces terrains ne vailent plus rien, pour s'en dessaisir ? Non, non nous avons prévu de le vendre puisque nous avons 2 acheteurs pour ce terrain 162.000,00 € parce que aujourd'hui il vaut quelque chose et après si le Syndicat Mixte de la R.N 20 veut exproprier le propriétaire il exproprie le propriétaire et c'est le Syndicat Mixte de la R.N 20 qui indemnise le propriétaire, mais là nous avons 162.000,00 € qui vont tomber directement dans les caisses de la commune et vous faites l'impasse sur ces 162.000,00 € c'est énorme, donc 383.000,00 € + les 650.000,00 € de recettes vous avez 1.000.000,00 € sous le coude pour les 3 ans à venir à rajouter à votre budget d'investissement prévu, donc vous avez 5 ou 600.000,00 € de capacité d'investissement et vous ne nous l'avez pas dit mais je suppose que la vidéo protection à hauteur de 192.000,00 € subventionnée à 40 % du montant hors taxe vous n'allez pas les faire, donc vous allez tout de suite vous dégager 150.000,00 € de recette d'investissement en plus pour 2017 ou alors dites-moi que vous allez faire la vidéo protection.

Monsieur JACQUIER : Je vous rassure sur un point Monsieur HAMON, les 383.000,00 € d'excédent 2016 d'investissement nous les connaissons fort bien, et c'est vous qui les avez inclus dans votre budget 2017 à juste titre d'ailleurs donc ils sont déjà dans le budget 2017 ce n'est pas de l'argent que nous avons en plus sous le coude. C'est déjà consommé.

Monsieur LAMOUR : Enfin, si vous souhaitez que certains terrains deviennent des terrains de camping oui on va céder tous les terrains de la commune. Monsieur GAMACHE ?

Monsieur GAMACHE : Merci Monsieur LAMOUR, et merci pour votre présentation, je dois le dire puisqu'elle rejoint celle que je fais depuis des mois, ce n'est pas une boutade, je le dis sincèrement je suis heureux de voir que je suis un peu moins seul, puisqu'effectivement c'est extrêmement dangereux et irresponsable de bâtir un budget en grande partie sur la base de cessions de biens immobiliers. D'autant que des recettes de ventes immobilières doivent financer d'autres recettes immobilières et ne pas aller financer le budget de fonctionnement qui doit être comme vous l'avez dit à juste titre durable. Cette analyse ceci dit elle n'était pas compliquée à faire puisqu'en fait il n'y a pas 36 analyses il n'y en a qu'une. Et là-dessus nous nous rejoignons. Je regrette néanmoins que nous n'ayez pas fait concomitamment cette baisse avec la D.M que vous prévoyez, puisque vous avez d'abord voulu convoquer un Conseil Municipal avec précipitation en pleine période de vacances alors que vous aviez jusqu'à la fin du mois, vous auriez pu présenter les deux concomitamment d'une part, et puis je vous avais demandé et je regrette que nous ayons cette présentation ce soir, mais ce que je réclamais c'était le tableau in viséo excel

Il suffit d'appuyer sur un clic et on n'a le tableau avec prospective sur toutes les lignes sur au moins 3 ans, je sais qu'à 5 ou 6 ans ça ne veut rien dire. Mais si nous avions le tableau ça nous aurais permis de voir davantage que cette présentation.

Monsieur JACQUIER : Oui Monsieur GAMACHE, le voilà pour le scénario 1 puisque évidemment ce ne sont pas les mêmes tableaux selon les différents scénarios.

Monsieur LAMOUR : De toute façon vous aurez accès à tous les documents financiers, il n'y a aucun problème. Est-ce qu'il y a d'autres questions, ou remarques ? Oui, pardon Madame POULIQUEN.

Madame POULIQUEN : J'avais préparé un petit exposé moi aussi, je comprends qu'aux vues des délais imposés par la Préfecture, la commission finances qui était encore inexistante n'est pu se réunir, cependant une réunion de travail du Conseil aurait pu être organisée pour un sujet aussi important, donc je regrette que cela n'est pas été fait. Donc on examine du coup directement en séance les différentes hypothèses. Pour commencer, j'aimerais compléter votre exposé du contexte en rappelant que le fort excédent de fonctionnement de 2016 de 1.049.915,00 € provient pour moitié des efforts des services et pour l'autre moitié d'une imposition excessive qui avait quand même été reconnue par tous, donc il était normal d'amorcer dès 2017 une baisse des taux au moins pour annuler la hausse excessive c'est dans cette optique que le budget a été monté et voté fin février, ça ne correspond pas à une urgence électorale mais à une urgence à soulager les Longipontains. Vous justifiez en partie l'annulation de la baisse des taux en décrivant une situation des services à la limite de la rupture, ce n'est pas notre analyse, nous reconnaissons que faire plus d'économies sur le personnel serait maintenant difficile, mais la situation n'est pas problématique le personnel est aujourd'hui en capacité d'assurer le service dû aux Longipontains et cela suite aux réorganisations que nous avons réalisées, sauf les quelques postes qui restent à pourvoir pour lesquels il y a un budget de prévu, vous évoquez à ce sujet la nécessité de dégager ce que vous appelez des marges de manœuvre, si vous entendez par là freiner les mesures d'économies et de bonne gestion engagées depuis plus d'un an je ne suis pas sûre que les Longipontains soient d'accord pour être mis à contribution de cela. Toujours au sujet des gros chapitres de la section de fonctionnement nous avons quelques améliorations déjà identifiées par rapport au budget voté en février, les 3 premiers mois d'exercice montrent que les charges du personnel sont sur une tendance sensiblement inférieure aux estimations, une tendance qu'il suffirait de maintenir, les derniers bons pour les payes cumulaient presque 77.000,00 € d'économies, en trois mois, donc

certes il y a des postes qui restent à pourvoir mais ça montre bien que le 012 sera en économie en fin d'année c'est certain. À moins d'embaucher à nouveau, d'arrêter la politique que l'on avait mis en place. On n'avait aussi prévu de dégager plus de budget dès 2017, parce qu'effectivement on n'avait serré un peu fort sur le robinet pour vraiment couper toutes les actions, si on ferme trop longtemps au bout d'un moment pour rattraper ça devient compliqué, il faut ouvrir un petit peu les vannes, mais si vous prenez les chapitres 011 et 012 le budget 2017 prévoit une baisse de 3 % par rapport au B.P 2016 et non par rapport au réalisé donc qui lui, est inférieur il y a donc des marges de manœuvre déjà prévues dès 2017. Alors lorsque l'on vous écoute, on se pose des questions et j'aimerais avoir quelques détails pour mieux comprendre les volumes que vous évoquez comme risques ou comme facteurs aggravants : devons-nous comprendre que vous allez donc revoir à la hausse les budgets du personnel ou de dépenses courantes, vous parlez d'économies qui seraient seulement en partie pérennes, qu'entendez-vous par là ? Quelles économies ne vous semblent pas pérennes dans l'organisation que nous avons mis en place et quelles parts ces économies représentent elles par rapport au ½ million économisé l'an dernier ? Concernant les cessions nous avons mis en vente quelques biens communaux donc ce n'est pas une honte puisque cela a permis de payer une partie de l'école, nous pouvons donc le voir comme le remplacement d'un patrimoine par un autre dédié au service rendu aux administrés. Vous savez que les cessions inscrites, donc au B.P on vient d'en parler sont loin d'être le reflet de la réalité, puisque la C.R.C ne prend en compte que les ventes déjà signées, des ventes supplémentaires sont en cours ou à venir et dégageront plusieurs centaines de milliers d'euros que nous pourrions inscrire en recettes supplémentaires donc en excédent en fin d'exercice. Est-ce que vos réticences à tenir compte de cette manne signifient que vous comptez stopper les cessions en cours ? Dans l'affirmative peut-on examiner ensemble chaque cas pour savoir ce que vous comptez à priori faire de tel ou tel bien et du coup ce que vous comptez faire du centre de loisirs, puisque pendant la campagne vous parliez de le vendre et là à priori vous dites qu'il ne faut plus vendre l'argenterie, je ne sais pas. Vous avancez l'argument du désendettement ça peut sembler vertueux mais là aussi il faut le remettre dans le contexte, être endetté lorsque l'on vient de construire une école et un centre de loisirs n'a rien d'une aberration surtout au regard des taux exceptionnellement bas pratiqués en ce moment. Notre endettement est élevé, certes, mais aucun banquier rencontré ces dernières semaines ne nous a mis en garde, bien au contraire, ils étaient tout à fait prêts à nous suivre pour financer nos projets d'investissement comme je l'ai déjà dit nous avons rencontré trois organismes, donc c'était concret. Concernant les prêts in fine ce que je peux vous accorder donc c'est que le ratio de désendettement est pour 2 ans très marqué par ces deux emprunts qui ont été souscrits lorsqu'il n'était pas possible de faire autrement, au vu des résultats 2016 et des réponses des banques il est maintenant parfaitement envisageable de réemprunter, ce recours à l'emprunt nous permettrait de dégager des recettes supplémentaires aujourd'hui non budgétées qui serviraient au passage à rembourser dès 2017 nos 2 prêts in fine, ce que vous avez présenté dans le scénario 2. Donc notre annuité de la dette en 2018 redeviendrait un montant conforme aux années précédentes que nos ressources propres couvriraient sans aucun problème au B.P 2018, c'est une option que nous souhaitons soumettre à la réflexion du Conseil ce soir, comme vous l'avez fait, comme nous n'avons pas eu de réunion de travail excusez-moi, j'empiète un petit peu sur votre exposé, donc cette stratégie permettrait non seulement de ramener la position des indicateurs à la normale mais aussi de reprendre une politique modérée d'investissement et tout ça en ayant diminué de 10 % les impôts. Qu'est-ce que les Longipontains pourraient vouloir de plus ? Et si vous persistez à annuler notre baisse d'impôts dites-nous un peu pourquoi et ce que vous comptez faire de tout cet argent pris aux Longipontains, donc vous l'avez dit c'est donc pour désendetter à marche forcée en divisant par 2 en 3 ans notre endettement. Donc moi je retiens deux choses de cette présentation, il n'y a pas de raison technique d'annuler la baisse d'impôts que nous avons voté en février, ce n'est pas étonnant puisque le scénario a été validé par la Trésorerie de Montlhéry et par la Préfecture. Vous évoquez des risques sur l'avenir qui aujourd'hui ne sont pas du tout certains, vous présentez le maintien des

taux d'impôts très élevés comme un principe de précaution, or ici il y a un risque, mais pas un danger, vous l'écrivez vous-même en cas de problème sur notre scénario malgré toutes les marges de sécurité que j'ai évoquées la seule chose à craindre serait de ré augmenter les impôts plus tard, ne pensez-vous pas que le choix des Longipontains que nous sommes tous censés représenter ici serait de maintenir de baisse d'impôts et de prendre ce petit risque pour récupérer un peu de pouvoir d'achat des 2017. Certes, c'est au prix d'un peu de rigueur dans la gestion, mais ce n'est pas ce que les Longipontains attendent de nous, merci.

Monsieur LAMOUR : Il me semble qu'il y a eu des élections il n'y a pas longtemps et que les Longipontains se sont légèrement prononcés et que si nous additionnons les scores des 2 listes qui ont dit qu'il était dangereux de baisser les impôts maintenant, je pense que les Longipontains se sont quand même un peu exprimés sur le sujet. Vous essayez de nous faire un procès d'intention sur les frais de personnel en sous entendant que nous allons rouvrir les robinets et que nous allons réembaucher etc.... Si les services sont tendus, ce n'est pas vrai que les services ne sont pas tendus, ils le sont à savoir que lorsqu'il y a des absences pour maladie dans certains services ça devient problématique. Ça ne veut pas dire que nous allons réembaucher à tout va, nous avons dit pendant la campagne que nous allons réorganiser les services, nous avons expliqué pendant la campagne que cela prend du temps, parce que l'on travaille avec des êtres humains et que si l'on fait les changements trop brusquement cela n'apporte rien, non seulement ça n'apporte rien mais ça grippe toute la machine. Donc oui nous allons avoir une gestion très rigoureuse sur tout le fonctionnement. Sur les cessions, que les choses soient claires, je n'ai jamais dit que nous ne ferions pas de cessions, je ne l'ai jamais dit, en revanche, je souhaite que toutes les cessions proposées soient réexaminées sérieusement et en ce qui concerne par exemple la R.N 20, certes, l'intérêt des Longipontains est peut-être de vendre le terrain à n'importe qui mais il faut aussi considérer qu'il y a un intérêt général à toutes les communes de cette route qui va devenir un boulevard et que si chaque commune commençait à vendre à n'importe qui tous les terrains et qu'il se construisait n'importe quoi, comment pourrait-on progresser dans ce réaménagement du boulevard urbain ? Je vous signale que le syndicat de la R.N 20 est revivifié, je suis même allé à une réunion la semaine dernière et que le projet est relancé, donc est-ce que c'est le moment de vendre, je ne sais pas pour l'instant mais ça reste à examiner. Je vous cite l'autre terrain du Jardin du Mesnil, non, nous ne le vendrons pas pour l'instant, pour des raisons bien précises, donc nous allons revoir toutes les cessions que vous proposez, je n'ai jamais dit qu'on les annule toutes, BALLAINVILLIERS nous avons proposé pendant la campagne de le revendre, on va l'examiner aussi. Dons ne nous faites pas de procès d'intention là-dessus. Dernier point, on est à 3 semaines d'une élection présidentielle, il y a un favori de cette élection qui propose de supprimer la taxe d'habitation, on sait très bien que la compensation qui viendra de l'État sera nettement en dessous de ce que rapporte la taxe d'habitation, donc même sur ces recettes là, nous avons des incertitudes, donc c'est pour ça que nous proposons, ce que nous avons proposé pendant toute la campagne et nous avons été parfaitement clairs avec les Longipontains, nous avons parfaitement expliqué ce que nous allons faire. Donc encore une fois, oui, tous les Longipontains préféreraient que l'on baisse les impôts, je suis d'accord mais nous, nous sommes pour une baisse durable pas pour des yoyos avec les taux d'imposition.

Monsieur JACQUIER : Oui je voulais revenir sur quelques questions de Madame POULIQUEN rapidement sans éterniser le débat, juste avant puisque l'on parle effectivement de cette décision d'annuler la baisse des impôts locaux qui serait fondée sur des risques et une évaluation peut-être excessivement pessimiste des risques, alors j'ai fait la démonstration qu'il ne s'agit pas que d'évaluation, il y a quand même des chiffres derrière d'une part, et d'autre part je voudrais quand même un petit peu rappeler que si on en est là c'est bien précisément par défaut d'anticipation de l'équipe précédente qu'on a dû augmenter les impôts de 25 %, si les choses avaient été anticipées,

si la baisse de la D.G.F avait été anticipée, si les nouvelles activités périscolaires avaient été anticipées, on aurait peut-être pas dû augmenter les impôts de 25 %, donc on ne peut pas nous reprocher à nous d'anticiper et de veiller à ne pas se retrouver dans une situation où on n'aurait plus d'autre solution et en même temps l'avoir laissé faire il y a moins de 2 ans. Donc ça c'est une première observation. Maintenant sur les questions plus techniques de Madame POULIQUEN et de Monsieur HAMON aussi d'ailleurs, celui-ci parle d'une dette de 12 millions, mais cette dette elle est virtuelle elle n'existe pas, elle n'a jamais existée puisque vous n'avez pas emprunté pour financer l'école donc elle n'a jamais existée, non, c'était 9.800.000,00 € donc 3 lignes de trésorerie de 500.000,00 € ça ne fait pas douze enfin peu importe, de toute façon, cette dette nous ne proposons pas comme dit Madame POULIQUEN de la réduire à marche forcée en la divisant par 2 en l'espace de 5 ans alors c'est vrai qu'elle va être divisée par 2 mais elle est déjà de toute façon sur une pente où elle aurait diminuée à peu près d'autant sans ce scénario de remboursement anticipé, ce scénario diminue de 500.000,00 €, accélère légèrement de 500.000,00 € la diminution de la dette, la dette elle diminue naturellement de 800.000,00 € par an, donc de toute façon même sans cette opération la dette elle aurait diminuée d'ailleurs on l'a montré dans l'autre courbe, dans tous les scénarios, la dette baisse, ça c'est un faux procès aussi. Monsieur HAMON disait, oui mais 2018 on passe parce que l'on additionne l'épargne de 2016 et 2017, les 581.000,00 € + les 270.000,00 € ça fait à peu près les 782.000,00 €, pardonnez-moi mais c'est un contre sens ce sont des chiffres d'épargne ils ne s'additionnent pas d'une année sur l'autre, ils sont consommés dans l'année, c'est un constat non ça ne se cumule pas, les chiffres ne s'additionnent pas et vos 782.000,00 € d'épargne négative en 2018, de toute façon vous y seriez confrontés. Ça c'est aussi un point, et enfin pour terminer parce que l'on ne va pas non plus répondre point par point à toutes les questions, mais vous nous dites aujourd'hui que dans le chapitre des dépenses de personnel en fait il y aurait une surévaluation de 360.000,00 € c'est ce que vous avez dit, pardonnez-moi je suis stupéfait ce budget il vient d'être voté il y a 15 jours et vous nous annoncez qu'il est surévalué de 360.000,00 € ?

Monsieur HAMON : Je précise, tout à l'heure vous avez parlé des 195.000,00 € d'économies en 2016 sur les charges de personnel sur le 012, on est sur une année qui n'est pas une année pleine puisque des gens sont partis en février, juin, juillet et en octobre quand on raisonne en année pleine je parle sur le volume global, mais Madame POULIQUEN en a tenu compte évidemment dans son budget 2017, mais ce n'est pas à moins 195.000,00 € que l'on est en baisse de charge de personnel, on n'est bien au-delà puisque après on raisonne en année pleine. Mais effectivement si vous commencez à réembaucher du personnel dans les services, alors que nous, c'est clair nous avons mis la mairie au régime sec, c'est clair on l'assume, c'était un choix, mais ça fonctionnait.

Monsieur JACQUIER : Monsieur HAMON on vous a déjà répondu sur cette question, c'est hors de question et je maintiens mon observation qui est en fait la vôtre, vous nous annoncez aujourd'hui que votre budget 2017 de personnel est surévalué de 360.000,00 €, don't acte, c'est ce que vous avez dit tout à l'heure Monsieur HAMON, si effectivement il y a cette somme de trop sur le budget de personnel, je pense que c'est une bonne nouvelle pour tout le monde, mais c'est vrai que l'on aurait dû s'en apercevoir avant.

Monsieur HAMON : Madame POULIQUEN vient de vous l'expliquer, quand elle a fait les mandatement des payes sur 3 mois on est à 75.000,00 € d'excédent sur le budget 2017, combien ? 77.000,00 € ? Multipliez 77.000,00 € par 4 et vous avez vos 300.000,00 € et vous serez en fin d'année, on verra le compte administratif l'année prochaine en juin, à moins que vous embauchiez du personnel et du personnel.

Monsieur JACQUIER : S'il vous plaît, ne recommencez pas avec ces embauches on vous a déjà répondu, donc vous redites là à l'instant qu'il a 360.000,00 € de surévaluation ?

Monsieur HAMON : Il y aura, puisque sur 3 mois il y a déjà 77.000,00 € qui n'ont pas été consommés sur le 012.

Monsieur LAMOUR : Il y a aussi des postes qui vont être obligés d'être remplacés. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Monsieur HAMON : Je veux juste faire une petite remarque complémentaire sur les facultés d'anticipation, Monsieur JACQUIER vous n'étiez pas aux affaires, mais je trouve quand même fort, de la part d'une équipe municipale dont Monsieur le Maire, Monsieur LAMOUR ne peut quand même pas se dissocier, il y a quand même une école qui a été construite, la deuxième phase d'une école à 3.100.000,00 € avec au budget 700.000,00 € et vous venez nous reprocher aujourd'hui d'avoir fait des cessions de biens immobiliers pour avoir comblé en totalité ce déficit d'investissement qui est monté je crois jusqu'à 1.500.000,00 € vous nous reprochez d'avoir cédé des biens communaux alors que nous étions à moins 1.500.000,00 € en déficit cumulé d'investissement en 2015 et 2016 et aujourd'hui fin 2016 on est en excédent de 383.000,00 € et vous venez nous reprocher d'avoir vendu des terrains en friche qui sont aujourd'hui des terrains sur lesquels des promoteurs construisent que l'on a vendu excusez-moi l'expression « plein pot », mais vous ne pouvez pas dire ça ce n'est pas possible, soyons honnête intellectuellement Monsieur LAMOUR.

Monsieur LAMOUR : Le problème c'est que je ne vous ai jamais dit ça, je ne vous ai jamais reproché de vendre des terrains, je n'ai jamais dit ça, j'ai dit que les cessions que vous vouliez faire actuellement, nous allons les examiner de très près pour voir s'il y avait un intérêt général à garder certains terrains. C'est tout ce que j'ai dit. Je ne vous ai jamais reproché d'avoir fait des cessions, alors maintenant si vous voulez que l'on reprenne le débat de l'école, excusez-moi il commence à être un peu tard, donc je pense que l'on va s'arrêter là. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame POULIQUEN ?

Madame POULIQUEN : Je voudrais juste intervenir aussi sur la remarque, sur le manque d'anticipation, sur la mise en place des rythmes scolaires, je tiens à rappeler quand même que l'on n'avait été élu en mars pour mise en œuvre dès la rentrée à partir des vacances de la Toussaint, dire que l'on n'a manqué d'anticipation, nous n'étions pas vraiment en place à ce moment là quand même. C'est normal qu'il ait fallu quelques années pour faire les petits réglages et les adaptations.

Monsieur HAMON : Tout à fait.

Monsieur LAMOUR : Très bien, d'autres remarques ? Est-ce que l'on peut passer au vote ?

VOTE : Pour l'annulation de la délibération n° 016/2017 relative au vote des taux des impôts directs 2017, **à la majorité absolue.**

(5 ABSTENTIONS : M. Jean-Jacques SCHERCHEN, M. Patrick GAMACHE, Mme Sophie MAILLART, M. Erick FAUVEL, Mme Viviane GREINER).

(3 CONTRES : M. Philippe HAMON, Mme Christelle POULIQUEN, M. Pascal AMRHEIN).

VOTE : Du taux des impôts directs 2017, **à la majorité absolue.**

(5 ABSTENTIONS : M. Jean-Jacques SCHERCHEN, M. Patrick GAMACHE, Mme Sophie MAILLART, M. Erick FAUVEL, Mme Viviane GREINER).

(3 CONTRES : M. Philippe HAMON, Mme Christelle POULIQUEN, M. Pascal AMRHEIN).

L'ordre du jour est épuisé, est-ce qu'il y a des questions diverses ? Bien je suspends la séance et je donne la parole au public, si vous avez des questions d'ordre général.

Monsieur HAMON : Monsieur LAMOUR, je salue votre courage après ce point à l'ordre du jour, de donner la parole au public, bravo.

Monsieur LAMOUR : Pas de questions dans le public ? Je reprends la séance pour mieux la clore et je vous souhaite une très bonne soirée.

La séance est levée à 22h23.